



CGPI

Equance filiale le conseil fiscal à destination de sa clientèle

- ▶ La structure, dont l'activité est dédiée aux expatriés, a créé un partenariat avec une équipe de fiscalistes
- ▶ Cette initiative devrait permettre une meilleure connaissance des dossiers et favoriser les honoraires

La société montpelliéraine Equance, spécialisée dans la structuration patrimoniale des expatriés, dispose depuis décembre 2009 d'une filiale dont l'activité est consacrée exclusivement à l'analyse et au conseil fiscal. « Nos clients, dont l'épargne moyenne atteint 250.000 euros, ont des habitudes particulières de consommation de services. Nous leur réservons aujourd'hui l'accès à Equance Assistance Fiscale afin d'assurer la gestion de leurs déclarations fiscales, conformément à leurs demandes », explique le président de la structure, Olivier Grenon-Andrieu.

Anticiper les contrôles fiscaux. Cette initiative est le résultat du partenariat entrepris par une équipe de quatre fiscalistes dirigés par un ancien responsable de centre des impôts. Le service, qui gère l'ensemble des aspects purement déclaratifs des résidents et des non-résidents, intervient sur les régularisations d'impôt sur le revenu (IR) et de revenus fonciers. Le détail de ces missions est d'ailleurs présenté sur une liste de prestations. Il faudra, par exemple, compter 250 euros pour une déclaration IR, 600 pour une déclaration ISF, tandis qu'un travail de

régularisation pourra être entrepris à partir de 2.000 euros. « Parmi les autres missions réalisées, nous avons sollicité l'administration par l'intermédiaire d'un rescrit et accompagné un client dans la procédure de régularisation de ses avoirs à l'étranger. Par ailleurs, à l'occasion de la préparation d'une cession d'entreprise, la réalisation d'un contrôle fiscal à blanc a permis de purger les réserves fiscales de cette société », poursuit le responsable.

Communication des données. Pour l'heure, aucun objectif de rentabilité n'est fixé. En réalité, les lettres de mission signées par le client au profit d'Equance Assistance Fiscale (EAF) comportent une autorisation de communication des données aux tiers, dont bien évidemment la structure Equance. Cette dernière entend tirer profit de l'analyse du dossier fiscal de ses clients pour optimiser son volume d'affaires en présentant de nouvelles préconisations.

La création d'EAF représente aussi un moyen alternatif de fixer les rémunérations par des honoraires. « L'année dernière, nous avons facturé 80.000 euros hors fiscalité », précise Olivier Grenon-Andrieu.

Dynamiser les résultats. Parmi les autres projets en cours, Equance vient de procéder au recrutement d'un responsable dédié au marché immobilier français où les résultats ne représentent que 20 % environ des chiffres réalisés à l'export. La structure qui est présente sur le marché intérieur où elle emploie 15 mandataires, a créé en 2009 une agence parisienne pour renforcer ses implantations locales. Elle a également procédé à l'acquisition d'un cabinet de CGP toulousain dont le portefeuille de près de 300 clients représenterait 10 millions d'euros d'actifs sous gestion. A terme, cette nouvelle organisation doit permettre aux 45 consultants expatriés, qui sont présents sur 40 pays, de dynamiser leurs résultats. Pour mémoire, la société a réalisé près de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires comptable en 2009 et devrait enregistrer entre 80 et 100 millions d'euros de collecte globale cette année.

Des projets pour la profession. Sur le plan des solutions à destination des structures de CGPI à dimension plus modestes, Equance se propose d'ouvrir son outil d'agrégation de compte en le mettant à disposition d'une structure juridique autonome, sous la forme d'une association par exemple. La société porte également un projet de formation de master en gestion de patrimoine en partenariat avec l'école de commerce locale pour les CGP de la région. ■

NICOLAS DUCROS

INDEX

Experts

BERNARD DESCREUX, directeur de la gestion, La Banque Postale Asset Management (p. 2) / GUILLAUME ELJET, directeur adjoint au Service des prestataires et des produits d'épargne, AMF (p. 6) / NORBERT GAUTRON associé, Galéa & Associés (p. 8) / SOPHIE GONSARD, notaire, réseau Althémis (p. 4) / OLIVIER GRENON-ANDRIEU, président Equance (p. 3) / PIERRE-CHRISTIAN IMBERT, directeur juridique, HSBC Assurances (p. 4) / SERGE MORENO associé fondateur, Effinance

(p. 3) / MICHEL SAUBLENS, conseiller juridique patrimonial (pp. 10 et 11) / ALAIN VIENNEY délégué général, Fedom (p. 4) / PATRICK WERNER, président du directoire, La Banque Postale (p. 2)

Sociétés

Althémis (P 4) / AMF (P 6) / Artprice (P 13) / Effinance (P 3) / Equance (P 3) / Fedom (P 4) / Galéa & Associés (P 8) / HSBC Assurances (P 4) / La Banque Postale (P 2) / La Banque Postale Asset Management (P 2)